



## DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

### ----- COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

#### ARRETE DU MAIRE N° 26/62

Autorisant dans le cadre du Parcours du Cœur,  
les manifestations organisées par la Municipalité  
les 24, 25 et 26 Avril 2026 sur le Territoire de la commune.  
Et réglementant la circulation des véhicules.

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

**Vu** la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code de la Route,

Considérant dans le cadre du Parcours du Cœur les manifestations qui se dérouleront les 24, 25 et 26 Avril 2026 sur le territoire de la Commune,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser les manifestations et de réglementer la circulation.

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le Maire de la commune autorise dans le cadre du Parcours du cœur les manifestations organisées par la Municipalité. les 24, 25, et 26 Avril 2026 selon le programme suivant :

- **Vendredi 24 Avril 2026 : 08 h 00 à 11 h 30 : Randonnée Cycliste, Marche avec les Ecoles Maternelles et Primaires de Capesterre B/Eau**

- **RANDONNÉE CYCLISTE**

**Départ 08 h 00 : la DACS - rue Elie Chauffrein - Bd front Mer - Rue des Filaos - Avenue des Flamboyants - Rond-point de la Kassaverie – RN1 - Rond-point Allée Dumanoir, - RN 2001 - Rue Du Poète Christophe - Boulevard Maritime - Rue du front de mer (1 tour) - Rue du front Mer - Rue des Filaos, Avenue deFlamboyants, Rond-point de la kassaverie – RN1 - Rond-point Allée Dumanoir, RN2001 - Avenue Paul LACAVE**

Rue Elie CHAUFFREIN

**Arrivée 11 h 00 : la DACS**

- **RANDONNEE MARCHÉ :**

**Cycle 1 : Ecoles Maternelles**

**Départ 08 h 00 : La DACS - Rue Elie Chauffrein – Rue de Front de Mer –Rue du Gué - Rue du Chateau – Rue des Filaos -Rue du Marquis de Bouillet – Rue Siméon Pioche – Parc paul lacavé – Rue de la république – Avenue Paul LACAVÉ –**

**Arrivée : La DACS**

## Cycle 2 : Ecoles Primaires

**Départ 08 h 00 : La DACS** - Rue Elie Chauffrein – Boulevard Maritime – Rue Poète Christophe – Rue de Cayenne – Rue parallèle à la rue de la Grande Rivière – Allée des Cocotiers – Résidence Marquisat – Rue Jean Laurent – Lotissement Anita TURLET  
Route de Marquisat – Rue de l'Usine – Rue Siméon Pioche – Parc Paul LACAVÉ –  
Rue de la République – Rue de la République prolongée – Avenue Paul LACAVÉ -  
**Arrivée 11 h 00 : La DACS**

## Cycle 3 : Ecoles Primaires

**Départ 08 h 00 : La DACS** - Rue Elie Chauffrein – Boulevard Maritime – Rue Poète Christophe – Rue de Cayenne – Rue de Barcadère – RN1- Lotissement Moulin à Eau  
Allée des Cocotiers – Résidence Marquisat – Rue Jean Laurent – Lotissement Anita TURLET – Route de Marquisat – Rue de l'Usine - Rue Siméon Pioche – Parc Paul LACAVÉ – Rue de la république – Rue de la République Prolongée - Boulevard Delgrès – Avenue Paul LACAVÉ –  
**Arrivée 11 h 00 : La DACS**

- **09 h 00 à 11 h 00** : Geste de Premiers Secours et la prise de tension artériel (Parking du Centre Culturel).
- **16 h 30 à 17 h 30** : Sport Santé au Local de l'Association Loïc PETIT.

### ➤ Samedi 25 Avril 2026 :

- **15 h 00 à 18 h 00** : Portes Ouvertes avec le Club de Tennis de Sarlasonne.
- **14 h 00 à 17 h 00** : Portes Ouvertes avec le Club de Judo au Centre Culturel.
- **18 h 30 à 22 h 00** : **Déboulé plus Marche**

**Départ 18 h 30 : Devant le Centre Culturel** – Avenue Paul LACAVÉ - Avenue Germain SAINT-RUFF – Boulevard Front de Mer – Boulevard Maritime – Rue Jean JAURES – Allée Dumanoir – Ravitaillement Parking Allée Dumanoir – Rue Jean JAURES – Boulevard Maritime – Rue Elie CHAUFFREIN –  
**Arrivée 22 h 00 : Centre Culturel.**

- **Dimanche 26 Avril 2026**: Randonnée Pédestre « Agir contre la sédentarité » organisée par l'association Gwozey En Action et l'AACN à partir de 07 h 30 à travers les rues de la section de Cambrefort.

**ARTICLE 2** : La circulation sera perturbée le vendredi 24 Avril, le samedi 25 Avril et le dimanche 26 Avril 2026 sur le parcours qu'emprunteront les participants des différentes manifestations sportives.

**ARTICLE 3** : La circulation et le stationnement seront interdits devant le Centre Culturel les vendredi 24 Avril, samedi 25 Avril 2026 de 07 h 00 à 20 h 00.

**ARTICLE 4** : La sécurité des manifestations est à la charge des organisateurs.

**ARTICLE 5** : MM Le Capitaine de la Gendarmerie Nationale, le Capitaine de la Police Nationale, le Chef de poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 22 Avril 2026

P/Le Maire et par délégation

La 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire



Annick CHOISI.